Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202604-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 26 février 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 26 février 2026 à 19H05 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers Municipaux présents :
Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL, David ROSSIGNOL Denez DUIGOU, Marie-Hélène LE BOURVELLEC, Jérôme LE BIGAUT, Marie GUYOMAR HERVE, Julien LE GUENNEC, Denise LE MOIGNE, Jean-Paul GUYOMAR, Yannick PERON, Eric BADOC, Myriam RIOUAT, Damien DOBRENEL, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Marc PINET, Lauriane COZ, Angéline BOURGLAN, Gilles GARCON, Philippe DELATER, Denis GUILLOU, Ingrid RENOU.

Conseillers ayant donné procuration :
Morgane LE COZ, procuration donnée à David ROSSIGNOL
Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET
Brigitte THOMAS, procuration donnée à Jérôme LE BIGAUT

Conseillers municipaux absents :
Victor LE GOFF

Secrétaire de séance : Marie-Hélène LE BOURVELLEC
Date de publication : 03/03/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 26

DELIBERATION n° 2026-04
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 3.2 Aliénations
OBJET : Cession d'un délaissé à Kervennec

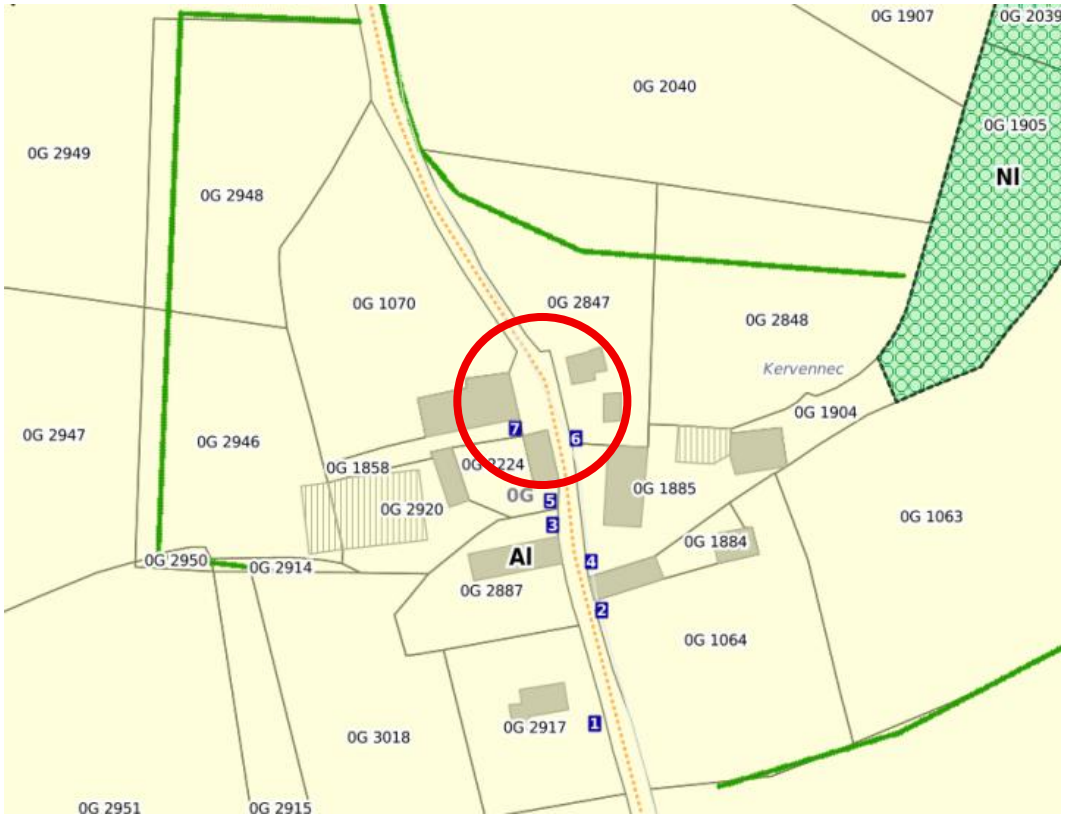
Des propriétaires riverains sollicitent l'acquisition d'un délaissé communal situé devant leur propriété à Kervennec.

Cette partie du domaine public communal n'est plus à l'usage direct du public depuis de nombreuses années dans la mesure où ce délaissé apparait sur le cadastre mais n'est plus matérialisé physiquement et est intégré à la propriété privée adjacente (présence d'un muret en pierres et d'un abri à voitures, entrée bitumée). Il résulte de cette situation une désaffectation de ce bien.

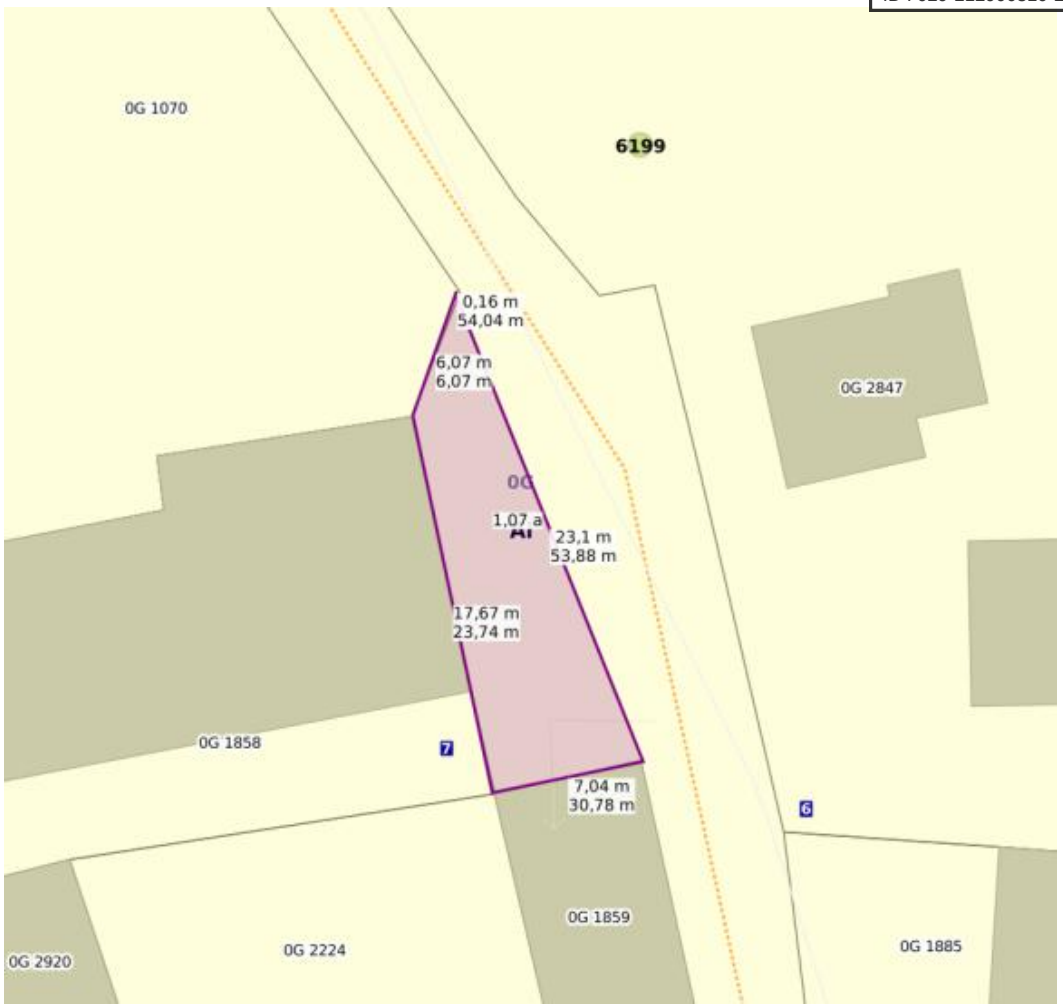
Considérant l'avis du Domaine en date du 7 décembre 2025 déterminant la valeur vénale du bien à 1€/m².

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202604-DE





Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202604-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'approuver le déclassement et la cession du délaissé situé à Kervennec, au prix de 1€/m², d'une superficie d'environ 100 m² à Mr et Mme PERON Sébastien et Séverine, la surface sera définitive après bornage ;**
- **De préciser que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;**
- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint à l'urbanisme à signer les actes à intervenir.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques JULOUX

La secrétaire de séance
Marie-Hélène LE BOURVELLEC

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification